



Site Natura 2000 FR 8201677
« Milieux alluviaux du Rhône aval »
→ Rapport d'activité annuel 2018

Site Natura 2000 FR 8201677

« Milieux alluviaux du Rhône aval »

→ Rapport d'activité annuel 2018

Rédaction

Coralie Le Borgne

Cartographie

Coralie Le Borgne

Photo de couverture : CEN Isère

Sommaire

A. Préambule	5
A.1. Rappel du contexte	5
A.2. L'association des Amis de l'île de la Platière et le Conservatoire d'espaces naturels Isère	5
A.3. Site Natura 2000 FR 8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval »	6
A.4. Habitats Natura 2000 recensés	7
A.5. Espèces Natura 2000 recensées	7
A.6. Localisation du site Natura 2000	11
A.7. Les enjeux identifiés	12
B. Bilan des actions de l'année 2018	14
B.1. Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	14
B.1.1. ANIM 1.1 – Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectif.....	14
B.2. Communication et sensibilisation	22
B.2.1. COM 1.2 – Communication et information des partenaires	22
B.2.2. COM 2.1 – Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existants.....	25
B.3. Gestion des habitats et espèces	26
B.3.1. HAB 1.1 – Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle.....	26
B.3.2. HAB 2.1 – Apporter une aide à la décision aux propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles.....	26
B.3.3. HAB 3.1 – Apporter une aide à la décision au gestionnaire du domaine public fluvial.....	27
B.4. Gestion de l'hydrosystème	29
B.4.1. HYD 2.2 - Engager une étude globale de réhabilitation du tronçon court-circuité de Baix.....	29
B.5. Amélioration des connaissances et suivi	29
B.5.1. SUIV 1.2 - Mettre en place un suivi à échéance régulière des habitats naturels	29
B.6. Cohérence des politiques publiques	30
B.6.1. POL 1.1 – Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme	30
C. Synthèse bilan de l'animation 2018	32
C.1. Temps travaillés sur l'animation Natura 2000 en 2018	32
C.2. Graphique du bilan de l'animation Natura 2000 2018	35



Partie A
PREAMBULE



Site Natura 2000 FR 8201677
« Milieux alluviaux du Rhône aval »

A. Préambule

A.1. Rappel du contexte

Le site Natura 2000 D4/FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » a fait partie du site-test « Moyenne Vallée du Rhône et basses vallées de la Drôme et du Roubion ». Il était composé de quatre sites pouvant faire partie du réseau Natura 2000, présentant un caractère alluvial commun : I33 – Ile de la Platière et sites périphériques, D4- Milieux alluviaux du Rhône aval, D5- Basse vallée de la Drôme et D6 – Basse vallée du Roubion. Ce programme LIFE lancé en 1996 a permis de réaliser le premier Document d'Objectif du site validé en décembre 1998.

L'association des Amis de l'île de la Platière, en collaboration avec le Comité de gestion de la réserve des Ramières de la Drôme, s'est vu confier le rôle d'opérateur local.

Dès septembre 1997, le préfet coordonnateur de l'Ardèche propose le site Natura2000 D4/FR8201677« Milieux alluviaux du Rhône aval » au ministère comme pSIC (proposition de Site d'Importance Communautaire). En octobre 1997, le site D4 est également proposé comme pSIC auprès de la commission Européenne.

C'est finalement le 19 juillet 2006 que le site Natura2000 D4/ FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » est intégré en SIC (1ère publication par l'Union européenne), au titre de la directive « Habitats, Faune, Flore ».

En 2004, la mise en œuvre du DOCOB est réalisée et en 2007, la mise à jour du DOCOB du site est validée.

L'arrêté ministériel du 17 octobre 2008 désigne en droit français, le site Natura 2000 D4/ FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » comme ZSC (Zone Spéciale de Conservation) au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Le décret du 25 avril 2012 désigne le préfet de l'Ardèche, pour une durée de cinq ans, préfet coordonnateur du site Natura 2000 milieux alluviaux du Rhône aval (zone spéciale de conservation FR 8201677), dans les départements de l'Ardèche et de la Drôme

Jusqu'en juillet 2017, l'association des Amis de l'île de la Platière (AAIP) a été en charge de la mise en œuvre du Document d'Objectif. En juillet 2017, l'AAIP fusionne avec le Conservatoire d'espaces naturels Isère qui reprend l'animation du site Natura 2000 D4/FR FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

A.2. L'association des Amis de l'île de la Platière et le Conservatoire d'espaces naturels Isère

Comme cité précédemment, l'association des Amis de l'île de la Platière est la structure historique de l'animation du site Natura 2000 D4/ FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

L'Association des amis de l'île de la Platière a été créée fin 1987 par la volonté conjointe de la Fédération Rhône Alpes de Protection de la Nature (FRAPNA) et de AVENIR - Conservatoire d'espaces naturels Isère, pour assurer la gestion de la Réserve Naturelle nationale de l'île de la Platière, par convention avec l'État. Cette convention a été renouvelée à plusieurs reprises, la dernière fois en début d'année 2012. Par la suite, le champ d'action a été progressivement élargi à la gestion de l'Espace Naturel Sensible du Méandre des Oves pour le compte du Conseil Général de l'Isère et à l'animation des sites Natura 2000 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Après 30 ans de gestion, l'association des Amis de l'île de la Platière disparaît. A l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt, les services de l'Etat ont confié la gestion de la Réserve naturelle de l'île de la Platière ainsi que les sites Natura 2000 au Conservatoire d'espaces naturels Isère.

Depuis le 1^{er} juillet 2017, c'est donc le CEN Isère la nouvelle structure animatrice du site Natura 2000 D4/ FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Créé en 1985, le Conservatoire d'espaces naturels Isère – Avenir est membre de la Fédération des conservatoires d'espaces naturels de France. L'association a pour vocation principale la mise en œuvre d'opérations de restauration et de gestion de sites naturels remarquables. Il intervient ainsi sur plus d'une quarantaine de sites dans le département, soit pour son propre compte, soit sous forme d'assistance aux collectivités dans le cadre de leurs projets de restauration, de gestion et de valorisation d'espaces naturels.

Le site Natura 2000 D4/ FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » est ainsi confié au CEN Isère antenne Platière.

Chargée de mission Natura 2000
Coralie LE BORGNE
Conservatoire d'espaces naturels Isère – antenne Platière
Ferme des Oves 38550 Le Péage de Roussillon

A.3. Site Natura 2000 FR 8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval »

Le site Natura 2000 D4/ FR8201677 « Milieux alluviaux du Rhône aval » s'étend sur 2111 ha. Voici ces caractéristiques :

SUPERFICIE : 2111 ha

REGION : Rhône-Alpes

DEPARTEMENT : Ardèche (44 %)

COMMUNES 07 : Arras-sur-Rhône, Baix, Beauchastel, Bourg-Saint-Andéol, Cruas, Pouzin, Saint-Just-d'Ardèche, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Montan, Vion, Viviers, Voulte-sur-Rhône.

DEPARTEMENT : Drôme (56 %)

COMMUNES 26 : Châteauneuf-du-Rhône, Donzère, Érôme, Étoile-sur-Rhône, Gervans, Livron-sur-Drôme, Loriol-sur-Drôme, Pierrelatte, Saulce-sur-Rhône, Serves-sur-Rhône, Tourrettes.

REGIONS BIOGEOGRAPHIQUES : Méditerranéenne : 100 %

A.4. Habitats Natura 2000 recensés

Habitats naturels d'intérêt communautaire	Code Natura 2000
Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea	3130
Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	3150
Rivières permanentes méditerranéennes à <i>Glaucium flavum</i>	3250
Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion	3260
Rivières avec berges vaseuses avec végétation du Chenopodion rubri p.p. et du Bidention p.p.	3270
Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)	6210
Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)*	91E0*
Forêts mixtes à <i>Quercus robur</i> , <i>Ulmus laevis</i> , <i>Ulmus minor</i> , <i>Fraxinus excelsior</i> ou <i>Fraxinus angustifolia</i> , riveraines des grands fleuves (Ulmenion minoris)	91F0
Forêts-galeries à <i>Salix alba</i> et <i>Populus alba</i>	92A0

* Habitat d'intérêt communautaire prioritaire

Source : FSD (mise à jour 01/08/2017)

A.5. Espèces Natura 2000 recensées

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
Amphibien	<i>Alytes obstetricans</i>	Alyte accoucheur	197		x				
	<i>Pelodytes punctatus</i>	Pélodyte ponctué	252					x	x
	<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	259					x	
	<i>Bufo calamita</i>	Crapaud calamite	267		x				
	<i>Hyla meridionalis</i>	Rainette méridionale	292		x				
	<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	310		x				
	<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé	444432					x	
	<i>Pelophylax kl. Esculentus</i>	Grenouille commune	444440			x			
	<i>Pelophylax ridibundus</i>	Grenouille rieuse	444443			x			

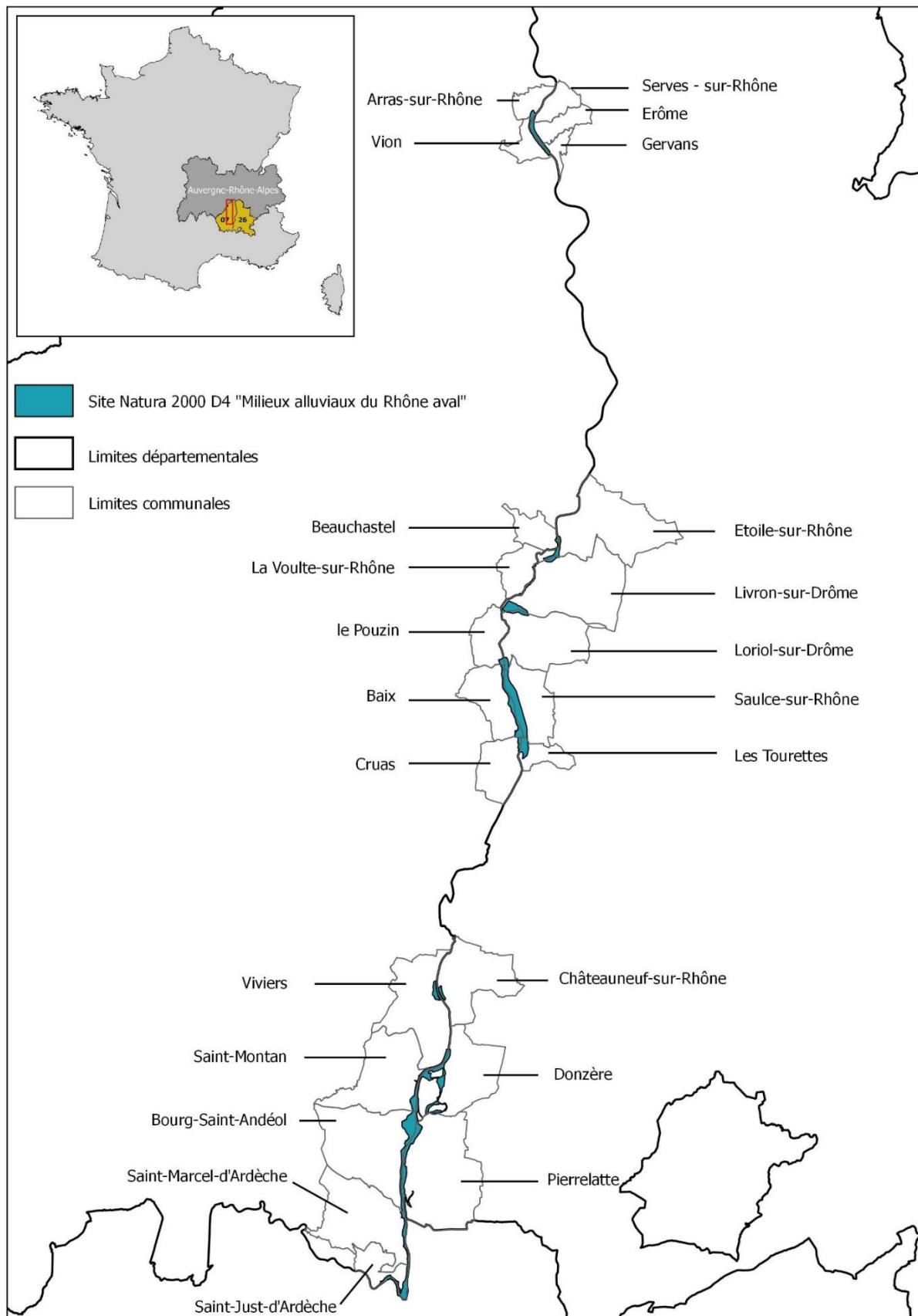
Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
Autre mammifère	<i>Castor fiber</i>	Castor d'Europe	1337	x					
	<i>Lutra lutra</i>	Loutre d'Europe	1355	x					
Chiroptère	<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune	60360		x				
	<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer	60408		x				
	<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler	60461		x				
	<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune	60468		x				
	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune	60479		x				
	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée	60489		x				
	<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius	60490		x				
	<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi	60506		x				
	<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux	60518		x				
	<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris	60527		x				
	<i>Tadarida teniotis</i>	Molosse de Cestoni	60557		x				
	<i>Myotis alcathoe</i>	Murin d'Alcathoe	79299		x				
	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	Pipistrelle de Kuhl	79303		x				
	<i>Myotis daubentonii</i>	Murin de Daubenton	200118		x				
	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe	1303	x					
	<i>Miniopterus schreibersii</i>	Minioptère de Schreibers	1310	x					
	<i>Myotis capaccinii</i>	Murin de Capaccini	1316	x					
	<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées	1321	x					
	<i>Myotis myotis</i>	Grand Murin	1324	x					
	<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle d'Europe	5564	x					
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin	5749	x						
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe	5817	x						
Flore	<i>Anacamptis coriophora</i>	Orchis punaise	82282						x
	<i>Astragalus cicer</i>	Astragale pois-chiche	84817						x
	<i>Butomus umbellatus</i>	Butome en ombelle	87136						x
	<i>Ceratophyllum submersum</i>	Cératophylle submergé	90222						x
	<i>Epipactis fibri</i>	Helléborine des castors	96443						x
	<i>Euphorbia palustris</i>	Euphorbe des marais	97601						x
	<i>Hydrocharis morsus-ranae</i>	Hydrocharis morène	103120						x

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
	<i>Inula britannica</i>	Inule britannique	103598						x
	<i>Ludwigia palustris</i>	Ludwigie des marais	106747						x
	<i>Najas marina</i>	Grande Naiade	109213						x
	<i>Nymphoides peltata</i>	Faux Nénuphar	109769						x
	<i>Ophrys arachnitiformis</i>	Ophrys Araignée	110341						x
	<i>Poa palustris</i>	Pâturin des marais	114312						x
	<i>Ranunculus circinatus</i>	Renoncule en crosse	116979						x
	<i>Ranunculus parviflorus</i>	Renoncule à petites fleurs	117156						x
	<i>Ranunculus sceleratus</i>	Renoncule scélérate	117224						x
	<i>Schoenoplectus triqueter</i>	Scirpe triquètre	121556						x
	<i>Sparganium emersum</i>	Rubanier émergé	124407						x
	<i>Utricularia australis</i>	Utriculaire élevée	128307						x
	<i>Valerianella coronata</i>	Valerianella coronata	128462						x
	<i>Zannichellia palustris</i>	Zannichellie des marais	130599						x
Invertébré	<i>Zerynthia polyxena</i>	La Diane	8267		x				
	<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	65115						x
	<i>Coenagrion pulchellum</i>	Agrion joli	65145				x		x
	<i>Platycnemis acutipennis</i>	Agrion orangé	65179						x
	<i>Platycnemis latipes</i>	Agrion blanchâtre	65182						x
	<i>Sympetrum pedemontanum</i>	Sympétrum du Piémon	65308				x		x
	<i>Sympetrum depressiusculum</i>	Sympétrum déprimé	65318				x		x
	<i>Sympetrum vulgatum</i>	Sympétrum vulgaire	65348				x		x
	<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée	65376						x
	<i>Boyeria irene</i>	Aeschne paisible	65412						x
	<i>Aeshna isoceles</i>	Aeschne isocèle	199909						x
	<i>Gomphus simillimus</i>	Gomphe semblable	653291						x
	<i>Oxygastra curtisii</i>	Cordulie à corps fin	1041	x					
	<i>Coenagrion mercuriale</i>	Agrion de Mercure	1044	x					
	<i>Gomphus graslinii</i>	Gomphe de Graslin	1046	x					
	<i>Lucanus cervus</i>	Lucan Cerf-volant	1083	x					

Groupe	Nom scientifique	Nom vernaculaire	Code Natura 2000	Annexe où est inscrite l'espèce			Autres catégories		
				II	IV	V	Liste rouge nationale	Convention internationale	Enjeux local
	<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand Capricorne	1088	x					
Poisson	<i>Anguilla anguilla</i>	Anguille d'Europe	66832				x	x	
	<i>Alburnoides bipunctatus</i>	Ablette spirin	67104					x	
	<i>Barbus barbus</i>	Barbeau fluviatile	67143			x			
	<i>Chondrostoma nasus</i>	Nase commun	67220				x		
	<i>Silurus glanis</i>	Silure glane	67585						
	<i>Esox lucius</i>	Brochet	67606					x	
	<i>Salaria fluviatilis</i>	Blennie fluviatile	70014				x		
	<i>Petromyzon marinus</i>	Lamproie marine	1095	x					
	<i>Lampetra planeri</i>	Lamproie de Planer	1096	x					
	<i>Alosa fallax</i>	Alose feinte	1103	x					
	<i>Barbus meridionalis</i>	Barbeau méridional	1138	x					
	<i>Zingel asper</i>	Apron du Rhône	1158	x					
	<i>Cottus gobio</i>	Chabot commun	1163	x					
	<i>Rhodeus amarus</i>	Bouvière	5339	x					
	<i>Telestes souffia</i>	Blageon	6147	x					
	<i>Parachondrostoma toxostoma</i>	Toxostome	6150	x					
Reptile	<i>Lacerta bilineata</i>	Lézard à deux raies	77619		x				
	<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	77756			x			
	<i>Hierophis viridiflavus</i>	Couleuvre verte et jaune	77949		x				
	<i>Natrix maura</i>	Couleuvre vipérine	78048				x	x	
	<i>Natrix natrix</i>	Couleuvre helvétique	78064		x				

Source : FSD (mise à jour 01/08/2017)

A.6. Localisation du site Natura 2000



A.7. Les enjeux identifiés

Malgré les aménagements successifs du fleuve, la vallée du Rhône possède encore des enjeux de biodiversité importants :

- Les milieux humides présentent de façon générale un grand intérêt écologique, par la diversité des espèces qui peuvent y vivre ou par leur forte production biologique. Le fleuve constitue l'axe de vie de la vallée, permettant de nombreux échanges et transfert de population. Les bras secondaires appelés « lônes », vestiges de la phase de tressage, constituent un élément fondamental de la vallée : refuges, lieu de reproduction et sources d'alimentation pour de nombreuses espèces. Le site Natura 2000 compte de vastes surfaces d'autres milieux humides, qui peuvent souvent abriter des espèces animales citées en annexe II de la directive (castor, poissons, odonates...) : le fleuve lui-même, les berges du fleuve couvertes de graviers ou de hautes herbes, les vasières et roselières.
- Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » présente notamment les derniers massifs de forêt alluviale non protégée de la vallée du Rhône. La forêt alluviale se définit par sa relation avec le fleuve : sol constitué de limons, sables ou graviers, influence des inondations, alimentation en eau par la nappe phréatique... Les arbres les plus abondants ou les plus typiques sont les peupliers, saules et frênes. Véritables réservoirs de biodiversité, ces formations boisées à l'interface entre terre et eau assurent une multitude de fonctions écologiques, utiles à l'équilibre des milieux et à l'homme. Il s'agit aussi d'un habitat naturel rare en Europe qui subit une réduction importante de ses surfaces.
- Le site Natura 2000 « Milieux alluviaux du Rhône aval » compte les dernières prairies alluviales de la vallée du Rhône, témoins d'une activité intense des cours d'eau avant les aménagements (zones pionnières après érosion), mais également des pratiques agropastorales en vigueur jusque dans les années 1960. A l'heure actuelle, la réduction de la dynamique des cours d'eau, conjuguée à l'arrêt de l'entretien traditionnel (pâturage, fauche), conduisent à la disparition des prairies par évolution spontanée vers des stades boisés ou par conversion en terres labourées.



Partie B
Bilan des actions 2018



Site Natura 2000 FR 8201677
« Milieux alluviaux du Rhône aval »

B. Bilan des actions de l'année 2018

B.1. Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCOB

B.1.1. ANIM 1.1 – Animer et coordonner la mise en œuvre du document d'objectif

Animation des comités de pilotage

Portage animation du site Natura 2000 D4

Le 6 juin 2018 s'est tenu une réunion d'information à destination des communautés de commune et d'agglomération pour le portage de l'animation du site D4. Pour mémoire, la France fait l'objet d'un pré-contentieux de la part de la commission européenne pour n'avoir pas engagé la mise en œuvre de l'animation de tous les sites Natura 2000. De ce fait l'Etat a proposé à nouveau aux collectivités d'être structure animatrice pour les sites dont il assure le portage actuellement.

Lors de cette réunion était représenté :

- Communauté de Commune Drôme Sud Provence
- Communauté d'Agglomération ARCHE Agglo.
- Communauté de Commune Ardèche Rhône Coiron
- Communauté d'agglomération Montélimar-Agglomération
- Mairie de Le Pouzin

La DDT 07 a présenté lors de cette réunion les généralités et le rôle de la structure animatrice Natura 2000, ainsi que le montant alloué pour l'animation 2019.

La chargée de mission actuelle a présenté le site Natura 2000, l'historique et les enjeux du site.

Une réponse des collectivités était donc attendue pour la fin du mois d'aout afin de programmer un COPIL pour voter et élire la nouvelle structure porteuse de l'animation du site D4.

Les collectivités présentes se sont montrées intéressées par la démarche mais inquiète de l'étendu du site qui va au-delà de leur territoire d'intervention. Les techniciens présents et représentant les Communauté de Commune et d'Agglomération ne garantissaient pas que leurs élus se positionnent pour le portage de l'animation.

Comité de Pilotage

Le 28 septembre 2018 s'est tenu le Comité de Pilotage du site D4 sur la commune de Le Pouzin. Ce COPIL a permis à l'animatrice Natura 2000 du site de retracer les vingt années d'animation opérées sur le site par l'Association des Amis de la Platière puis par le CEN Isère. Un bilan des actions sur les années 2017 et 2018 a également été fait.

M. Romain BRUSSON, chargé de mission environnement à la direction Rhône Méditerranéen à la CNR, a présenté sous format vidéo les travaux de restauration en cours sur la îlône de la Grange écrasée et la îlône des Dames (Bourg-St-Andéol 07).

Ce COPIL avait également pour objectif de proposer l'animation du site Natura 2000 aux collectivités. Les élus présents ont voté en séance pour la commune de **Le Pouzin** comme étant la nouvelle structure animatrice à compter du **1er janvier 2019** et pour les 3 ans à venir.

Les élus ont également voté pour **M. Alain MARTIN, Maire de le Pouzin**, comme étant le nouveau président du comité de pilotage du site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ».

Contacts avec les propriétaires pour l'élaboration de contrats de gestion et incitation aux investissements prévus par le DOCOB

Elaboration Contrat Natura 2000 bois sénescents (Viviers 07)

En fin d'année 2017, l'animatrice Natura 2000 avait proposé aux deux propriétaires de parcelles forestières sur la commune de Viviers, Mme Permingeat et M Giraud, un contrat Natura 2000 forestier bois sénescents. En effet, ces parcelles possèdent encore des arbres de gros diamètres permettant d'accéder à la mesure bois sénescents proposé dans les contrats Natura 2000. Cette mesure consiste à identifier sur les parcelles les arbres de gros diamètre. Il existe un diamètre minimum selon les espèces permettant d'être éligible à cette mesure. Les propriétaires des parcelles s'engagent pendant 30 ans à ne pas couper ces arbres. En contre-parti, cette mesure attribue une compensation financière par arbre, selon une grille tarifaire.

Sur les parcelles, les propriétaires souhaitent conserver une exploitation forestière pour une consommation personnelle de bois de chauffe par la coupe de Robinier faux-acacia uniquement.

L'engagement dans ce contrat par les propriétaires est de favoriser le bois sénescents et garantir la préservation de cette forêt alluviale. La coupe sélective des robiniers faux-acacia aura pour objectif de favoriser le développement des arbres mûrs de frêne, merisier, érable sycomore, peuplier. Ces coupes sélectives permettront également de favoriser les semis de feuillus divers. Cette action « arbre sénescents disséminés » permettra de maintenir les arbres de gros diamètre déjà présents et de favoriser le développement des arbres de plus petit diamètre vers du bois sénescents.

En début d'année 2018, l'animatrice Natura 2000 a donc réalisé l'inventaire et a cartographié l'ensemble des arbres éligibles à la mesure **F 22712 – Dispositif favorisant le développement de bois sénescents, Sous action 1 : arbres sénescents disséminés.**

Au total 39 arbres éligibles ont été recensés sur les parcelles : peuplier blanc, peuplier noir, érable sycomore, frêne, merisier.

Le cahier des charges et le contrat Natura 2000 ont été établi et la signature du contrat a été réalisé fin aout 2018.

En décembre 2018, les arbres recensés ont été marqués en présence des services de l'Etat de la DDT 07, les propriétaires et l'animatrice Natura 2000.



Photo n° 1 - Frêne éligible à la mesure bois sénescents

Conseil, avis, suivi travaux et projets pour la prise en compte du site Natura 2000

Mesure compensatoire du site Industriel et Fluvial de Le Pouzin (Saulce-sur-Rhône 26)


Dans le cadre de l'aménagement du Site Industriel et Fluvial de LE POUZIN (07) porté par la CNR, l'arrêté préfectoral n° 2014-295-0008 a été pris, autorisant la destruction et perturbation intentionnelle de spécimens d'espèces animales protégées, la destruction, l'altération, et la dégradation de sites de reproduction ou d'aires de repos d'animaux d'espèces animales protégées. Un ensemble de mesures compensatoires ont été mis en place pour minimiser l'impact du projet sur l'environnement.

Deux mesures compensatoires ont été implantées hors zone du projet sur le site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône Aval » sur les communes de Loriol-sur-Drôme et Saulce-sur-Rhône :

- Mesure C3 : gestion conservatoire de 2,4 ha de bois alluvial. Cette mesure vise à optimiser la qualité de ce milieu en faveur des oiseaux et des chiroptères inféodés aux milieux boisés.
- Mesure C4 : gestion conservatoire d'une clairière de 5,3 ha. Cette mesure vise à optimiser la qualité de ce milieu en faveur des oiseaux et des chiroptères inféodés aux milieux semi-ouverts.

En début d'année 2018, une visite de terrain a permis la mise en place la mesure MC4 sur un site de milieu ouvert sur la commune de Saulce-sur-Rhône.

Les mesures à mettre en œuvre ont été les suivantes :

- **Entretien végétation de l'ensemble de la zone par pastoralisme :** Le choix s'est porté sur un troupeau d'ovins de la société ECOZOONE, de race Manech qui sera adapté à la végétation en place. Dans le cadre d'un pâturage extensif, le chargement sera faible. Mais cette valeur de chargement sera à adapter en fonction des conditions locales et des résultats constatés sur la dynamique de la végétation. Seul un suivi de la végétation permettra d'adapter le chargement d'année en année. Suite à des problèmes d'exploitation (présence de chiens et de chasseurs à proximité) l'entreprise ECOZOONE a proposé de modifier le protocole d'entretien.
- 
- Photo n° 2 - Clairière visée par la mesure compensatoire MC4*
- **Plantation d'ilots de végétation :** La chargée de mission Natura 2000 a préconisé les essences à privilégier en lien avec le CBNMC. Le chantier était prévu sur 2018 mais a été retardé pour cause de météo peu clémente pour les plantations à l'automne. Les plantations ont été programmées pour le début d'année 2019.
 - **Surveillance et traitement des espèces invasives sur site :** Faire réaliser une visite sur site pour détecter la présence d'espèces invasives (à étendre sur l'ensemble du site). Cette mesure n'a pas encore été réalisée.
 - **Suivi de l'efficacité des mesures mises en œuvre sur l'ensemble du site :** ce travail devra être confié à un bureau d'étude qui présentera les protocoles de suivis à mettre en place sur les compartiments oiseaux, chauve-souris, insectes et flore.

Projet de restauration de la lône de la Grange-Ecrasée et de la lône des Dames et dévoiement de la ViaRhôna (Bourg-Saint-Andéol - 07)

Les travaux de restauration de la lône de la Grange-Ecrasée et de la lône des Dames se sont poursuivis et achevés en 2018. Sur la lône de la Grange-Ecrasée, l'objectif des travaux de restauration consistait en la reconnexion de la lône de façon permanente avec le Vieux-Rhône de Donzère-Mondragon au débit réservé (75 m³/s) et en la suppression des points durs (passages à gué, buses, enrochements...). Sur la lône des Dames, annexe secondaire à la lône de la Grange-Ecrasée, l'objectif de restauration consistait à améliorer la connexion avec le Rhône en ouvrant la digue à l'amont qui sépare le Rhône de la lône. L'objectif était également de démanteler les tenons le long de la lône et de creuser l'ensemble de la lône sur une profondeur allant de 1 à 4 mètres.

En parallèle de ces travaux de restaurations, le projet de dévoiement de la ViaRhôna a également été achevé avec l'installation d'une passerelle en amont de la lône.

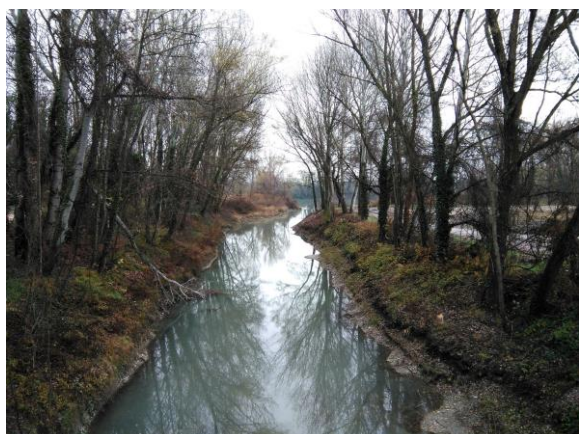


Photo n° 3 - Amont de la lône de la Grange-Ecrasée après restauration



Photo n° 4 - Ouverture amont de la lône de la Grange-Ecrasée sur le vieux Rhône de Donzère



Photo n° 5 - Lône des Dames après restauration



Photo n° 6 - Passerelle Via Rhôna au-dessus de la lône de la Grange-Ecrasée

Projet de sentier de découverte sur l'île des Dames (Bourg-Saint-Andéol 07)

Dans la perspective de l'aménagement d'un plan d'eau de loisir suite à l'exploitation d'une carrière par la société VICAT, la commune de Bourg-Saint-Andéol a souhaité connaître les possibilités d'aménagement d'un sentier de découverte sur l'île des Dames. La commune a mandaté l'ONF pour connaître la faisabilité. La responsable de l'étude de l'ONF a contacté les différents partenaires, ainsi que la chargée de mission Natura 2000 pour prendre en compte l'aspect environnemental et

réglementaire. La responsable de l'étude est venue en visite sur l'île de la Platière en compagnie de la chargée de mission Natura 2000 pour découvrir l'aménagement d'un sentier de découverte en bordure de Rhône. Les premières impressions par rapport à la configuration de l'île des Dames sont qu'il pourrait y avoir un conflit entre les différents usages présents sur le site de l'île des Dames : exploitation de carrière, ViaRhôna, agriculture, chasse, pêche... Une solution pourrait cependant être envisagée d'aménagement d'un sentier sur la rive droite de la lône de la Grange écrasée à l'aval du passage à gué, jusqu'à l'embouchure de la lône.

Abatage le long de la digue de la Souteyranne (Bourg-Saint-Andéol 07)

L'animatrice Natura 2000 a été contactée par une société d'exploitation forestière pour la réalisation d'une coupe de bois le long la digue de la Souteyranne sur la commune de Bourg-Saint-Andéol. Les propriétaires de la digue ont mandaté la société forestière pour réaliser l'abatage d'une bande de 15m entre la digue et le Rhône. L'animatrice Natura 2000 a rappelé l'enjeu de conservation d'une continuité écologique sur ce secteur en conservant des arbres. Il existe un enjeu de protection lié à la digue, cependant les arbres se trouvant entre la digue et le Rhône ont également un rôle essentiel pour la préservation de cette digue. En effet, lors des crues ces arbres atténuent la puissance du courant et limite les phénomènes de fouille sous la digue. Une frange boisée entre le Rhône et la digue est donc important à maintenir. Il a également été rappelé qu'il conviendra de ne pas intervenir avant la fin aout afin de préserver les espèces nicheuses que ces arbres pourraient abriter.

La société forestière a garanti que l'abattage serait réalisé sur les peupliers et acacias en conservant les essences nobles. Les travaux d'abattage ont été réalisés fin aout en suivant les demandes de protection.

Avis sur évaluation d'incidence pour Manifestation Equestre (Voulte-sur-Rhône, Beauchastel 07)

Les services de l'Etat DDT 07 ont sollicités la chargée de mission Natura 2000 pour émettre un avis sur manifestation équestre "Trec du vivarais" qui était le 4 mars 2018 sur les communes de la Voulte-sur-Rhône et Beauchastel. Des remarques ont été formulés sur la précisions de l'itinéraire, le type de voirie utilisé, les aires de stationnements des véhicules, les aires spectateurs, les zones de ravitaillement.

Réseau Natura 2000 et partenaires

Journées animateurs Natura 2000

A l'initiative de plusieurs animateurs N2000 et/ou ENS de l'Ardèche et de la Drôme, une rencontre a eu lieu le 5 juillet 2018 avec l'ensemble des animateurs de la Drôme et de l'Ardèche. Cette journée a été organisée par l'animatrice Natura 2000 du site D4/I33/ZPS30 et l'animatrice Natura 2000 Manon EUDES de Printegarde/Rompon-Ouvèze-Payre, et cette préparation a fait l'objet de plusieurs réunions en amont. Cette journée de travail répondait à l'identification de besoins communs et d'apports mutuels possibles. Cette démarche a été concertée avec les DDT, la DREAL et le département de l'Ardèche (pour les ENS).

Pourquoi un réseau bi-départemental ?

- Similarités territoriales, écologiques, socio-économiques de part et d'autre du Rhône : zones de moyenne montagne, rivières touristiques, vallée du Rhône...
- Proximité géographique : axe rhodanien qui facilite les déplacements.
- Existence de certains sites à cheval sur les deux départements

Pourquoi un réseau Natura 2000 et Espaces Naturels Sensibles ?

- Objectifs communs et superposition des périmètres,
- Existence d'une articulation commune ENS/N2000 en Ardèche depuis 10 ans,
- Mutualisation possible des financements.

Quatre grands types de bénéfices ont été identifiés :

- Gain d'efficacité : partages humains = source de motivation pour les animateurs,
- Gain de pertinence : échanges techniques, co-construction d'outils, retours d'expériences,
- Economies : mutualisation des ressources et des recherches de financements,
- Visibilité : valorisation des actions, reconnaissance auprès du grand public, visibilité auprès des élus et des institutions.

Une proposition d'articulation en grandes thématiques a été proposée et chacun a pu réagir en proposant des idées ou en soumettant des remarques en lien avec chaque thématique : Communication, Suivi scientifique, Gestion des habitats et des espèces, Administratif, Partage de connaissance et compétences, Animation territoriale.

Une première piste de travail en commun est la réalisation d'une exposition Natura 2000 commune, qui pourra être utilisée lors de manifestation grand public.

L'objectif est à présent de structurer le réseau. Les DDT 07 et 26 soutiennent l'initiative, et souhaitent une traçabilité et une transparence pour visualiser la vie de ce réseau. La DREAL a validé un volume de 6 jours de travail en 2018 que chaque animateur a pu consacrer à la démarche réseau.

Journées échanges techniques

- Une journée d'échange technique "**Natura 2000 : quels liens avec les territoires ?**" a eu lieu le 27 septembre 2018, à Lyon, organisée par l'**Agence Française pour la Biodiversité**. Le but de cette journée était d'encourager les animateurs Natura 2000 à mieux s'intégrer dans les réflexions territoriales afin de faire connaître et partager avec les acteurs concernés et intéressés des territoires, les enjeux Natura 2000 dont la protection des espèces. Les réflexions et interventions ont porté sur comment intégrer les enjeux, les objectifs des DOCOB dans les orientations des territoires.
- Le 15 novembre 2018 s'est déroulé le **Forum des gestionnaires de la biodiversité "Natura 2000 : suivre et évaluer pour mieux gérer"**, à Paris, organisé par l'**Agence Française pour la biodiversité**. Au fil du temps, chaque site a pu, en fonction des enjeux écologiques et des moyens dédiés, développer ses propres outils, indicateurs ou méthodologies. Lors du forum,



plusieurs gestionnaires de site Natura 2000 sont venus questionner et enrichir les différents projets développés en accompagnement des professionnels du réseau (guides d'évaluation de l'état de conservation des habitats et des espèces, guide méthodologique d'élaboration des plans de gestion des espaces naturels, catalogue des indicateurs, tableaux de bord...).

Journée de tuilage pour passation animation

Suite à l'élection de la nouvelle structure animatrice effective au 1^{er} janvier 2019, des journées de tuilage ont été organisées entre la chargée de mission Natura 2000 actuelle et la Mairie du Pouzin. Ces journées ont permis de transmettre les éléments nécessaires pour poursuivre l'animation. Un point a été fait sur les projets en cours, les points de vigilance à avoir et deux sorties de terrains ont permis de mieux appréhender le site.

Relations partenaires

L'animatrice Natura 2000 a participé à différentes journées en lien avec les acteurs du territoire du site Natura 2000 D4 :

- Le 16 janvier 2018 s'est tenu le comité technique bi-départemental Drôme Ardèche zones humides dont la thématique portera sur le thème "**Agriculture et zones humides : quelles perceptions et synergies dans les territoires ?**", organisé par le **Cen Rhône-Alpes** en partenariat avec les chambres d'agriculture de la Drôme et de l'Ardèche. Ce comité technique a réuni l'ensemble des acteurs départementaux en lien avec la gestion et la préservation des zones humides (techniciens et élus des collectivités territoriales, Syndicats de Rivière, Agence de l'Eau, DREAL, CD07&26, gestionnaires, représentant des usagers,...) afin d'échanger autour de la thématique des zones humides.
- Le 8 mars 2018, l'animatrice a participé à une journée de formation organisée par l'**ONCFS** sur les **protocoles de suivi Loutre et Castor** sur le site Natura 2000 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents ».
- Le 22 juin 2018, le **pôle ENS du département de l'Ardèche** a réalisé un atelier sur les outils de sensibilisation aux espaces naturels et à la biodiversité au cours duquel a eu lieu des présentations de prestataires en outils numériques de découverte et de valorisation du patrimoine naturel ainsi que l'intervention de la FRAPNA et de PETALE 07.
- Le 2 juillet 2018, l'animatrice a participé à une journée de **prospection odonates** sur le site Natura 2000 « Rompon-Ouvèze-Payre ». Cette journée a permis les échanges sur les protocoles odonates et les moyens de mutualisation entre site Natura 2000 pour des futures prospections.
- Le 28 septembre 2018 s'est tenu le COPIL du site Natura 2000 ZPS12 « **Printegarde** ». Le périmètre de ce site étant à cheval avec le site D4 au niveau de la confluence de la Drôme, les échanges sur la gestion sont importants tout le long de l'année entre les deux animatrices des sites D4 et ZPS12, ainsi qu'avec les membres du COPIL.

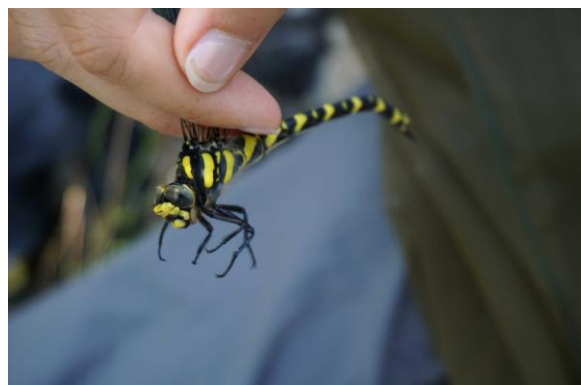


Photo n° 7 - Prospection odonates sur La Payre

Gestion administrative et financière

Bilan annuel de l'animation du site Natura 2000 D4

Chaque année, afin de présenter le bilan des actions et de l'animation mises en œuvre dans le cadre de la convention cadre pour l'animation locale de la démarche Natura 2000, l'animatrice du site Natura 2000 est chargée de rédiger un bilan.

Ce bilan permet de retracer l'année écoulée et de faire part des évènements mis en œuvre au cours de l'année, ainsi que les participations aux démarches, études et autres projets de territoire, par la chargée de mission Natura 2000. Du temps est ainsi consacré à sa rédaction.

Fonctionnalités usuelles liés au poste et à la structure porteuse

Dans le cadre de l'animation du poste de chargé de mission Natura2000/ENS, des actions courantes liées au fonctionnement du poste nécessitent le dégagement de temps :

- Suivi du temps de travail avec la saisie d'activité
- Traitement des mails
- Participation aux réunions d'équipe de l'antenne Platière et aux réunions d'équipe au siège du CEN Isère à Saint-Egrève
- Participation au Congrès des CEN au Havre
- Installation de nouveau équipements et entretien équipement (GPS, carburant véhicules...), formation interne au nouvel outil SIG QGis, formation délégué du personnel.

B.2. Communication et sensibilisation

B.2.1. COM 1.2 – Communication et information des partenaires

Lettre Terre de Nature centre et nord Ardèche Natura 2000/ENS

En 2018, les animateurs des sites Natura 2000 et ENS du centre et nord Ardèche ont poursuivi le travail de construction de la première lettre d'information Terre de Nature nord et centre Ardèche.

Chaque animateur a eu la charge de rédiger un article de présentation de chaque site qu'il anime. L'animatrice du site a rédigé un article pour le site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » et un article pour le site I33 « Milieux alluviaux et aquatiques de l'île de la Platière » et ZPS30 « Ile de la Platière ». La cible de cette lettre d'information étant les habitants des communes des sites Natura 2000, l'objectif des articles était de donner envie de découvrir le patrimoine naturel se trouvant à proximité de chez eux. L'animatrice du site D4, I33 et ZPS30 a également eu la charge de confectionner une carte centrale de localisation des sites Natura 2000 et ENS sur le département de l'Ardèche. La réalisation de cette carte a nécessité un nombre d'échanges important avec la DDT 07 et le Département 07 afin que cette carte soit la plus lisible possible. Ceci a engendré un temps de travail important sur la réalisation de cette carte.

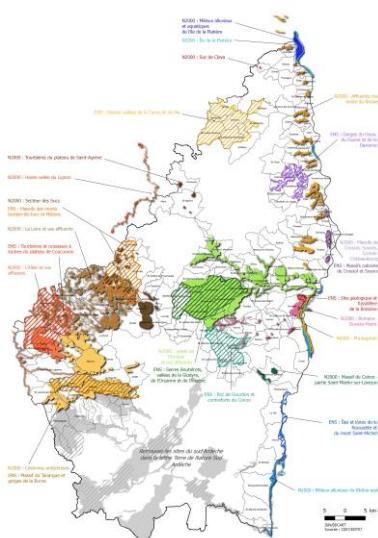


Photo n° 9 - Carte centrale des sites naturels de l'Ardèche

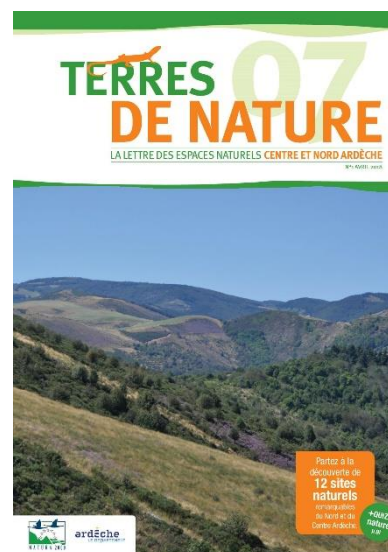


Photo n° 8 - Couverture Terre de Nature nord et centre Ardèche

La première lettre Terre de Nature nord et centre Ardèche a été finalisée en mai 2018, et 3500 exemplaires ont été imprimés. Les lettres ont été distribuées lors d'évènements ou dans les mairies.

Lettre Terre de Nature Ardèche Natura 2000/ENS

Depuis 2014, une lettre Terre de Nature des sites Natura 2000 et ENS du sud Ardèche est réalisée par les animateurs. Une volonté des sites du nord et centre Ardèche est née ce qui a permis la réalisation en 2018 de la première lettre Terre de Nature nord et centre Ardèche.

Malgré la bonne volonté et l'investissement de chacun, il existe des difficultés persistantes et récurrentes qui concernent principalement la distribution des TDN, la non visibilité financière de l'opération d'une année sur l'autre, le déséquilibre de l'engagement financier de l'Etat et du Département entre les 2 projets. La DREAL a appuyé une volonté d'un format unique en 2019 du Terre de Nature en Ardèche fruit de la collaboration étroite des ENS et de Natura 2000.

Il a donc été fait le choix de réaliser un seul Terre de Nature des espaces naturels à l'échelle du Département de l'Ardèche et un financement à part égale entre l'Etat et le département de l'Ardèche. Le pilotage et la coordination de ce projet sera porté par la mairie de Le Pouzin. Un appui technique du Département est attendu, notamment pour les marchés publics et le boîitage.

Le public ciblé est l'ensemble des habitants de l'Ardèche et dans une moindre mesure les résidences secondaires.

L'objectif de communication est le suivant :

- Faire connaître les actions menées sur les espaces naturels ardéchois et de mettre en valeur le travail des animateurs
- Sensibiliser la population aux enjeux de préservation des milieux

Le format retenu est un magazine de 20 pages et l'objectif est de réaliser le boitage en septembre 2019.

Une première réunion de lancement est prévue pour janvier 2019, afin de décider du contenu des pages et des articles.

Fête de la science 2018

Cette année, l'animatrice a participé à deux événements lors de la fête de la science en Ardèche organisée par l'Arche des métiers :

30 septembre 2018, animation « La forêt mystère » (Baix 07) :

En collaboration avec l'animatrice du site Natura 2000 du site de Printegarde, l'animatrice du site D4 a organisé une animation gratuite à destination du grand public sur les berges du Rhône de la commune de Baix. Cette animation s'est déroulée sous forme d'une balade commentée pour découvrir l'histoire du fleuve Rhône. Un jeu ludique était également proposé autour du thème « La forêt mystère », afin de découvrir la richesse des forêts alluviales. Cette balade a permis d'aborder avec le grand public les notions suivantes :

- Découvrir rapidement l'histoire d'une ancienne île et les mouvements du Rhône,
- Importance du bois mort en forêt,
- Comprendre le fonctionnement d'une nappe phréatique et l'importance de l'eau pour la forêt alluviale,
- Connaître quelques éléments de flore que compose la forêt alluviale,
- Découvrir une espèce patrimoniale et présente dans la forêt alluviale (le castor).



Photo n° 10 - Affiche Balade commentée à Baix



Photo n° 11 - Balade commentée "La forêt mystère"

La commune de Baix et les élus ont activement relayé l'information sur la sortie. Au total, 47 personnes ont été au rendez-vous, dont 6 enfants. La mairie de Baix a offert le verre de l'amitié à la fin de la balade.

Le 13 et 14 octobre 2018, le village de sciences (le Cheylard 07) :

Cette année encore, 3 animateurs de sites Natura 2000/ENS de l'Ardèche ont participé au village des sciences en Ardèche à la cité scolaire du Cheylard : Guillaume Chevalier (Parc naturel régional des Monts d'Ardèche) Manon Eudes (Mairie de Le Pouzin) et Coralie Le Borgne (CEN Isère).

Plusieurs réunions ont eu lieu pour la préparation d'un stand autour de la thématique des idées reçues sur la biodiversité et sur les espaces naturels. Le stand était organisé autour de trois ateliers :

- Le bois mort en forêt : avec la présence de souche et de bois mort en décomposition, le public était amené à s'interroger sur l'importance de conserver du bois mort au sol ou sur pied. Les notions de décompositions, de chaîne alimentaire ont été abordés.
- Reconnaissance des petites bêtes : cet atelier à destination des enfants permettait de découvrir les petites bêtes du sol et du bois mort avec l'apprentissage également de l'utilisation d'une clé simplifiée de détermination.
- La roue des idées reçues : cette roue présentait plusieurs affirmations vrai ou fausse sur la biodiversité, les espèces ou encore sur la gestion des espaces naturels. Le public était invité à tourner la roue et s'interroger sur l'affirmation sur laquelle il était tombé. L'animateur présent accompagnait les réflexions et apporté des compléments d'information sur chaque idée reçue.

Les échanges avec le grand public ont été riches et ont également pu faire découvrir le réseau des sites Natura 2000 et ENS de l'Ardèche. Le village des sciences 2018 du Cheylard en Ardèche aura permis de toucher 2 600 personnes le temps d'un week-end.



Photo n° 12 - Stand Idées reçues sur la Biodiversité



Photo n° 13 - Atelier Importance du bois mort en forêt



Photo n° 14 - Atelier la roue des idées reçues



Photo n° 15 - Atelier reconnaissance des petites bêtes

Intervention formation CMI Ingénieur Ecologue Naturaliste de l'Université de Montpellier

Le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche a organisé une semaine de formation pour les étudiants de deuxième année de licence du CMI Ingénieur Ecologue Naturaliste de l'Université de Montpellier. L'objectif de cette formation était de valoriser les missions, les actions, et de sensibiliser les étudiants aux enjeux et problématiques du territoire. Le syndicat gère actuellement la réserve naturelle des Gorges de l'Ardèche et le site Natura 2000 « Basse Ardèche Urgonienne ». A cette occasion, le syndicat a souhaité étendre la zone d'étude au secteur de la confluence de la rivière Ardèche situé sur le site Natura 2000 D4. La chargée de mission Natura 2000 a été invitée à participer à cette formation le 18 et 19 avril 2018.

La zone d'étude a été présentée aux étudiants, ainsi que les problématiques et enjeux du site. L'enjeu principal sur ce secteur étant les forêts alluviales, la demande a été faite de réaliser des inventaires naturalistes sur ce milieu. En concertation avec les encadrants, les étudiants ont proposé des méthodologies de suivis des différents compartiments : insectes, flore, oiseaux, mammifères. La chargée de mission Natura 2000 du site D4 a ensuite accompagné les étudiants sur les inventaires botaniques et sur l'inventaire de placette forestière. Les étudiants ont ensuite produit un rapport d'analyse de leurs inventaires de la zone d'étude.



Photo n° 16 - Inventaire botanique sur les berges de l'Ardèche



Photo n° 17 - inventaire botanique placette forestière

B.2.2. COM 2.1 – Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existants

Aménagement des quais du Rhône sur la commune de Baix (07)

La commune de Baix et la Communauté de commune Barrès-Coiron porte un projet d'aménagement et de dévoiement de la ViaRhôna sur les quais du Rhône de Baix.

Les objectifs sont :

- Intégrer le projet ViaRhôna à la dynamique de la commune
- Modifier le tracé de la ViaRhôna pour sécuriser et mettre en valeur le fleuve Rhône
- Aménager les quais du Rhône et valoriser les berges du Rhône



Photo n° 18 - Contournement de la Minoterie pour le dévoiement de la ViaRhôna sur les berges du Rhône à Baix

- Réaménager l'ancienne école en lien avec la ViaRhôna
 - Restauration, bistro de pays
 - Hébergements
 - Point réparation de vélo
 - Objet de faire créer du lien social sur le bourg de la commune
 - Objectif d'ouverture sur le Rhône
- Aménagement pédagogique de la forêt à l'amont de la lône de Géronton et restauration hydrologique du cours d'eau se jetant dans la lône

Une étude a été commandée par la ComCom pour la réalisation de ces travaux. Deux bureaux d'étude se sont associés pour répondre à la commande.

Sur l'aménagement pédagogique de la forêt, ces travaux devront attendre la fin des travaux de restauration de la lône de Géronton. En effet, une piste existante doit être emprunté pour l'accès à la lône. Les réunions ont permis à la chargée de mission Natura 2000 du site que les aménagements pédagogiques devront respecter l'intégrité du site, sans déboisement. Cette forêt est classée comme étant un habitat communautaire. Des exemples d'aménagements sur l'île de la Platière ont été présenté par l'animatrice Natura 2000 au Maire et au 1er adjoint de Baix.

Le détournement de la ViaRhôna empiètera sur un linéaire d'environ 100 m sur les berges du Rhône avec un remblaiement et est donc soumis à autorisation loi sur l'eau. Le dossier d'autorisation d'aménagement des quais du Rhône est en cours d'instruction.

B.3. Gestion des habitats et espèces

B.3.1. HAB 1.1 – Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle

Sollicitation pour gestion forestière (Pierrelatte 26)

L'animatrice du site Natura 2000 a été sollicitée par un propriétaire forestier privé, M. Messié de la commune de Pierrelatte. Il souhaitait connaître la réglementation concernant les coupes de bois sur ses parcelles. Il lui a été rappelé la réglementation en vigueur ainsi que le conseiller sur la gestion de son boisement, afin de réaliser une exploitation raisonnée de ces parcelles. Le propriétaire souhaitant seulement couper quelques arbres le long des parcelles agricoles, il s'est engagé à ne pas couper plus et surtout à ne pas réaliser de coupe à blanc sur son boisement.

B.3.2. HAB 2.1 – Apporter une aide à la décision aux propriétaires forestiers privés pour la gestion de leurs parcelles

Vente de parcelles forestières (Saint-Montan 07)

Suite à une proposition de vente pour le bois présent sur ces parcelles par un forestier, M Canaud a souhaité connaître la réglementation concernant les coupes de bois.

Les 3 parcelles concernées en site Natura 2000 sont situées sur la commune de Saint-Montan et représente environ 6 ha d'un seul tenant.

Un exploitant forestier lui a proposé de racheter son bois pour le couper. Ce bois serait ensuite à destination de la centrale biomasse de Pierrelatte.

M Canaud a souhaité solliciter la DDT07 pour connaître la réglementation sur les coupes de bois.

Voici la réglementation en vigueur :

- Si un défrichement est réalisé : une autorisation de défrichement préalable est nécessaire et elle doit être accompagnée d'une évaluation d'incidence Natura 2000 pour les parcelles en AV au titre du régime propre Natura 2000. Cette demande doit être faite par le propriétaire.
- Si une coupe de bois est réalisée :
 - pour une coupe rase de plus d'1 hectare il y a obligation de reboisement ou de régénération naturelle dans les 5 ans,
 - pour une coupe de plus de 4 ha, dès 50% du volume sur pieds prélevé il faut une autorisation administrative de coupe à demander à la DDT07/service environnement/ unité forêt. Cela est le cas des parcelles 51 et 53 si le volume prélevé est de 50% au moins. Cette demande doit être faite par le propriétaire.

Il a été réalisé une visite de terrain le 29 mars 2018 afin d'évaluer le potentiel écologique de cette forêt en présence du propriétaire. Il est estimé à plus de 6ha d'un seul tenant, une forêt alluviale de type forêt de bois dur avec une proportion importante de robinier de petit diamètre, mais avec une régénération importante de frênes. En bordure de lône, des sujets de gros diamètre de peuplier blanc et de peuplier noir sont présents et accueillent au moment de la visite des nids de Milan noir.

M Patrick Granjon de la DDT 07 a estimé que le prix proposé par le forestier n'était pas intéressant et sous-évalué par rapport à la quantité de bois.

Il a été fait une proposition de vente de ses parcelles à M Canaud. En effet, le Conservatoire des Espaces Naturels de Rhône Alpes est un potentiel acquéreur sur ce secteur. Juste à proximité, le Conservatoire a déjà acquis 2 parcelles de forêts alluviales. Il existe un enjeu important de préservation de cette forêt alluviale sur ce secteur et l'acquisition des parcelles de M. Canaud sera une opportunité très intéressante pour la sauvegarde de ces milieux.

La chargée de mission Natura 2000 a mis en relation le CEN Rhône-Alpes et le propriétaire. Un accord de vente a été trouvé. Le CEN Rhône-Alpes est donc le nouveau propriétaire de ces parcelles forestières qui garantira la préservation de la forêt alluviale.



Photo n° 19 - Visite des parcelles forestières de M. Canaud

B.3.3. HAB 3.1 – Apporter une aide à la décision au gestionnaire du domaine public fluvial

Lutte contre la flavescence dorée dans les forêts alluviales du Domaine Public Fluvial

La chargée de mission Natura 2000 du site D4 a été conviée à une première rencontre le 2 octobre 2018 avec la DRAAF sur la commune de Saint-Just-d'Ardèche au sujet de la Flavescence dorée présente sur les vignes transmises par la Cicadelle, en présence de la FREDON, la Chambre d'agriculture 07 et la CNR.

La Flavescence dorée a été découverte en 2016 sur le département de l'Ardèche. Un périmètre de lutte obligatoire a été instauré en 2018 sur 6 communes : Viviers, Saint-Montan, Bourg-Saint-Andéol, Saint-Marcel-d'Ardèche, Saint-Martin-d'Ardèche, Saint-Just-d'Ardèche.

Pour information le cadre réglementaire est le suivant concernant la flavescence dorée :

- Organisme nuisible de catégorie 1.
- Obligation de lutte via un arrêté ministériel (AM) et une circulaire d'application
- Périmètre géographique de lutte obligatoire fixé par arrêté préfectoral (AP).

La réglementation actuelle impose l'arrachage de la vigne quand le phytoplasme de la flavescence dorée est détecté, y compris sur la vigne sauvage.

On entend par vigne sauvage :

- Repousse de porte greffe
- Repousse de greffon
- *Vitis vinifera ssp sylvestris* (espèce protégée)

Sous forme de :

- Repousse au sol
- Broussaille
- Lianes

La flavescence dorée est donc potentiellement présente dans tout Rhône Alpes. En d'autres termes, tout le périmètre de la CNR peut être exposé. La flavescence dorée est une menace directe sur les forêts alluviales de toute la vallée du Rhône ainsi que sur l'espèce *Vitis vinifera sylvestris*, espèce protégée au niveau national potentiellement présente dans ces forêts. La chargée de mission Natura 2000 et la CNR ont rappelé l'importance de ces boisements alluviaux en terme de réservoir de biodiversité et des services rendus pour le monde agricole, ainsi que les travaux actuellement engagés dans le cadre du plan Rhône.

L'enjeu est donc de déterminer si la vigne sauvage présente dans les forêts alluviales est un réservoir à Flavescence dorée, les modes de déplacements de la citadelle porteuse de la flavescence et de son déplacement avéré ou non dans les boisements alluviaux.

Une réunion du 5 décembre 2018 a permis de cadrer une étude permettant de répondre à cette question. La première étape consiste donc à faire l'inventaire des pieds de vignes sauvage en bordure du Rhône à proximité des parcelles en vignoble où la flavescence dorée a été détectée en 2018 et 2017. Cet inventaire sera réalisé sur les 500 m autour des parcelles contaminées.

Sur le site Natura 2000 D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » l'inventaire sera réalisé sur un linéaire d'environ 2 km en bordure du Rhône.

B.4. Gestion de l'hydrosystème

B.4.1. HYD 2.2 - Engager une étude globale de réhabilitation du tronçon court-circuité de Baix

Projet de réactivation de la dynamique fluviale sur le Rhône – Action sur les marges alluviales de Baix et la lône de Géronton (Baix 07)

Le projet de restauration de la lône de Géronton s'est arrêté sur un scénario d'intervention sur toute la lône. L'objectif est de réaliser un terrassement sur l'ensemble de la lône jusqu'à 30 cm au-dessus de l'affleurement rocheux permettant l'implantation de zones de mégaphorbiaie.

Au total 7 ouvrages vont être démontés. La lône sera connectée à l'aval et à l'amont. La connexion se fera au débit de 250/300 m³/s, soit environ 45 jours par an. La connexion actuelle se fait à 1800 m³/s.

Sur l'amont et sur l'aval, les digues longitudinales seront également démantelées.

Deux usages sur l'île de Géronton sont encore présents : le stade de foot et une parcelle agricole. Il est donc pour l'instant nécessaire de maintenir un accès via un pont cadre transparent au niveau hydraulique et sédimentaire.

Environ 110 000 m³ de matériaux vont être extraits. Les matériaux fins vont être mis sur le banc du Rhône à proximité et les matériaux grossiers seront remis au Rhône à l'aval du barrage.

Les zones de renouées se trouvant sur le banc en amont de la lône seront également traitées et mis en concurrence avec du sureau Yèble ou de la Bourdaine.



Photo n° 20 - la Lône de Géronton en juillet 2018

L'autorité environnementale a soumis le projet de réhabilitation de la lône de Géronton à étude environnementale. L'avis de l'autorité environnemental a pointé le fait qu'il y a un impact par déboisement sur l'habitat prioritaire 91E0, identifié comme un enjeu majeur du site Natura 2000. Les résultats de l'étude environnementales sont attendus pour 2019.

B.5. Amélioration des connaissances et suivi

B.5.1. SUIV 1.2 - Mettre en place un suivi à échéance régulière des habitats naturels

Veille sur les différents secteurs du site Natura 2000

Cette année, la veille sur les différents secteurs du site Natura 2000 n'a pas pu être mis en place de façon pérenne.

B.6. Cohérence des politiques publiques

B.6.1. POL 1.1 – Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme

PLU de Beauchastel (07)

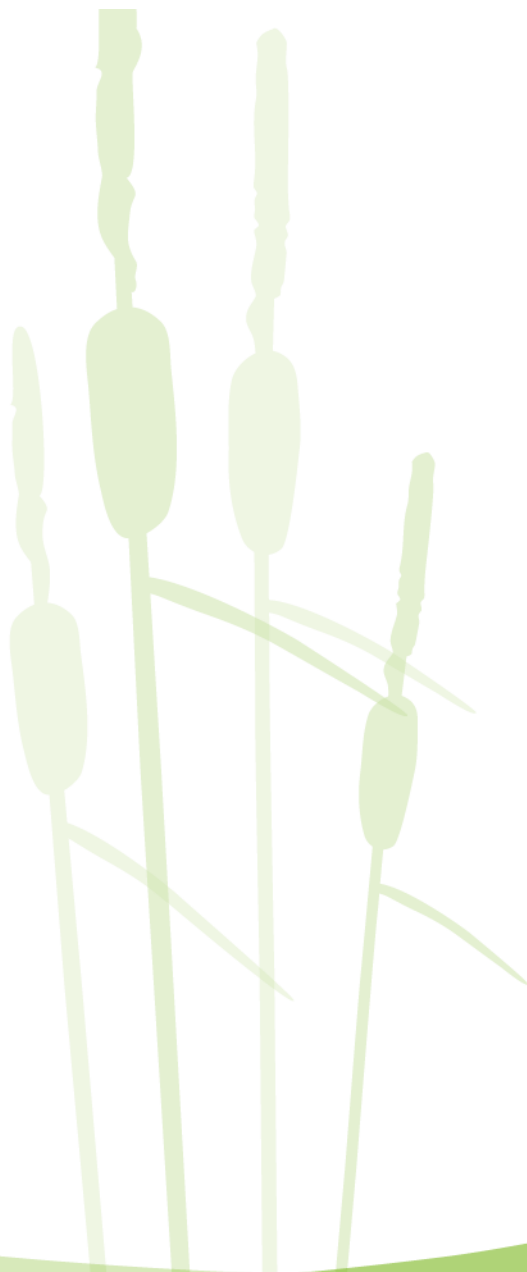
Le 30 janvier 2018, la chargée de mission Natura 2000 a été conviée à un groupe de travail avant l'arrêt du projet de PLU de la commune de Beauchastel.

La commune est concernée par deux sites Natura 2000 : B6 « Vallée de l'Eyrieux et ses affluents » et D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval ». Sur les zonages en N (Nature), le PLU a pris en compte l'aspect trame zone humide, trame verte, trame bleue, zonage Natura 2000.

La commune a souhaité être accompagné par les animateurs Natura 2000 sur l'aspect plantation d'espèces locales en bordure du Rhône ou sur la commune.

Les animateurs ont répondu favorablement à cette demande et ont transmis des éléments. Les plantations avec les scolaires seraient également possibles.

Une vigilance par rapport aux espèces exotiques dans la liste des espèces a également été demandé.



Partie C

Synthèse bilan des actions 2018



Site Natura 2000 FR 8201677
« Milieux alluviaux du Rhône aval »

C. Synthèse bilan de l'animation 2018

C.1. Temps travaillés sur l'animation Natura 2000 en 2018

Les temps travaillés en 2018 par la chargée de mission Natura 2000 se répartissent de la façon suivante sur le site D4 « Milieux alluviaux du Rhône aval » :

Thème	Code action	Actions	Précisions activité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en heure	Total en jour		
Animation et coordination de la mise en œuvre du DOCOB	ANIM 1	Animation des comités de pilotage	Organisation COPIL D4									3,0				3,0	0,4		
			Préparation COPIL D4										43,0				43,0	5,4	
			Préparation rencontre commune animation D4								8,0							8,0	1,0
			Rencontre collectivités pour animation site D4								7,0							7,0	0,9
		Conseil et avis	Abattage arbre BSA digue de la Souteryranne									8,0						8,0	1,0
			Analyse évaluation d'incidence sur D4 Manifestation Equestre	4,0														4,0	0,5
			Dossier lône des Dames/ Lône de la Grange écrasée												15,0			15,0	1,9
			ONF projet sentier Bourg-St-Andéol													4,0		4,0	0,5
			Préparation réunion mesure compensatoire ZIP Pouzin CNR forêt Saulce sur Rhone		4,0													4,0	0,5
			Réponse mail liste arbre Mesure compensatoire CNR ZIP Pouzin (interrogation)			4,0												4,0	0,5
			Visite mesure compensatoire ZIP Pouzin CNR forêt Saulce sur Rhone		5,0													5,0	0,6
			Visite sentier 1 ONF pour projet sentier Bourg-St-Andéol														4,0	4,0	0,5
			Visite travaux lône grange écrasée DDT07			4,0												4,0	0,5
		Contacts avec les propriétaires pour l'élaboration de contrats	Préparation carto Contrat N2000 bois sénescents proprio privé (Viviers)			16,0												16,0	2,0
			Rescencement arbres sénescents Contrat N2000 bois sénescents proprio privé (Viviers)			8,0												8,0	1,0
			Préparation Contrat N2000 bois sénescents proprio privé (Viviers)			14,0						28,0	40,0					82,0	10,2
			Marquage bois sénescents Contrat N2000 (Viviers)														8,0	8,0	1,0
		Gestion administrative et financière et bilan	Bilan activité 2017	24,0	8,0	24,0		10,0		22,0								88,0	11,0
			Dossier subv animation D4 2018	2,0	16,0													18,0	2,2
			Gestion mail	10,0	4,0	8,0	12,0	34,0	16,0	4,0	8,0	3,0	4,0	2,0				105,0	13,1
		Réseau Natura 2000 et partenaires	Comité technique zone humide Ardèche Drôme	4,0														4,0	0,5
			Atelier sensibilisation à l'environnement et outils numériques de découverte des COPIL Printegarde								8,0							8,0	1,0
			DDT 07 : tableau de suivi de temps										8,0					8,0	1,0
			Formation ONCFS Castor Loutre Eyrieux			5,5												5,5	0,7
			Forum gestionnaire N2000 paris													12,0		12,0	1,5
			Journée échange technique Natura 2000 Lyon											8,0				8,0	1,0
			Journée réseau animateur N2000 Drôme Ardèche			4,0					8,0							12,0	1,5
			Préparation journée animateur N2000 Drôme Ardèche								18,5	7,0						25,5	3,2
			Prospection odonates la Payre B25									8,0						8,0	1,0
			Réunion DDT 26 Réseau animateur N2000 Drôme Ardèche													4,0		4,0	0,5
			Analyse candidature poste Natura 2000 D4													8,0		8,0	1,0
			Préparation tuilage site D4 commune Le Pouzin														8,0	8,0	1,0
			Tuilage site D4 commune Le Pouzin														15,0	15,0	1,9
		Participation au fonctionnement de la structure	Réunion Président CEN 38 Platière	2,0														2,0	0,2
			AG CEN 38								4,0							4,0	0,5
			Analyse enquête RPS													12,1		12,1	1,5
			articles rapport 2017 CEN			2,0		4,0										6,0	0,7
			Bureau CEN 38	4,0	0,5						1,8							6,3	0,8
			Congrès CEN Havre												8,0			8,0	1,0
			CR réunion salarié														4,0	4,0	0,5
			Formation QGIS				8,0											8,0	1,0
			Formation DP													8,0		8,0	1,0
			Formation Logeprojet siège CEN			2,0												2,0	0,2
			Gestion interne								0,5							0,5	0,1
			Maintenance Informatique	2,0														2,0	0,2
			Préparation AG CEN 38									2,0						2,0	0,2
			Préparation Bureau			2,0												2,0	0,2
			Préparation réunion salarié														6,0	6,0	0,8
			Préparation travail compétence poste							8,0								8,0	1,0
			Rencontre annuelle DP														4,0	4,0	0,5

Thème	Code action	Actions	Précisions activité	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Aout	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Total en heure	Total en jour			
			Reprise troupeau			4,0										4,0	0,5			
			Réunion équipe CEN 38		2,0	14,0	4,0	4,0	4,0			6,5		2,0	4,0	40,5	5,1			
			Réunion salarié CEN 38 + bureau												4,0	4,0	0,5			
			Saisie activité									6,0			4,0	10,0	1,3			
Communication et sensibilisation	COM 1.2	Communication et information des partenaires	Réunion présentation fête de la science Ardèche Arche des Métiers				5,0									5,0	0,6			
			Réunion organisation fête de la science Ardèche						6,0								6,0	0,7		
			CR réunion fête de la science				2,0											2,0	0,2	
			Préparation fête de la science Ardèche					8,0	2,0				32,0					42,0	5,2	
			Fête de la science village des sciences le Cheylard												16,0			16,0	2,0	
			Formation Gorges de l'Ardèche Montpellier				16,0											16,0	2,0	
			Repérage sortie fête de la science Baix								4,0							4,0	0,5	
			Préparation fête de la science sortie Baix											12,0				12,0	1,5	
			Préparation fête de la science village des sciences													27,0		27,0	3,4	
			Préparation intervention formation gorges de l'Ardèche						8,0									8,0	1,0	
			Réunion Lettre Terre de Nature Le Pouzin					4,0										4,0	0,5	
			Réunion Terre de Nature Ardèche													8,0	8,0	16,0	2,0	
			Sortie grand public fête de la science Baix											4,0				4,0	0,5	
			Cartographie Lettre Terre de Nature Nord Ardèche				20,0	24,0	3,0										47,0	5,9
			COM 2.1	Favoriser la mise en place d'équipements d'accueil et de découverte ou l'utilisation et l'amélioration de ceux existants	CR réunion mairie Baix projet aménagement quai du Rhône et dévoiement ViaRhona						4,0								4,0	0,5
Réunion Mairie Baix aménagement quai du Rhône et dévoiement ViaRhona							8,0		4,0								12,0	1,5		
Analyse projet dévoiement ViaRhona Baix														12,0	4,0	16,0	2,0			
Gestion des habitats naturels	HAB 1.1	Sensibiliser à l'intérêt des méthodes de sylviculture traditionnelle																		
			Courier réponse Messié proprio D4 Pierrelatte		15,0												15,0	1,9		
	HAB 2.4	Acquisition amiable de forêt alluviale, notamment en bordure d'annexes hydrauliques du Rhône	CR rencontre proprio + demande CEN RA pour vente			4,0											4,0	0,5		
			Préparation rencontre proprio D4			8,0											8,0	1,0		
			rencontre proprio CANAUD D4 pour coupe Bois			4,0											4,0	0,5		
	HAB 3.1	Apporter une aide à la décision au gestionnaire du domaine public fluvial	CR Réunion DRAAF Lyon gestion flavescence vigne sauvage													2,0	2,0	0,2		
Réunion DRAAF gestion flavescence forêt alluviale DPF													8,0			8,0	1,0			
Réunion DRAAF Lyon gestion flavescence vigne sauvage															6,0	6,0	0,7			
Gestion de l'hydrosystème	HYD 2.2	Engager une étude globale de réhabilitation du tronçon court-circuité de Baix	CNR Projet restauration île de Géronton				5,0									5,0	0,6			
			CR réunion CNR Lone Géronton				4,0										4,0	0,5		
			Dossier île de Géronton											27,0	8,0		35,0	4,4		
			Proposition restauration friche île de Géronton Baix CNR				5,0										5,0	0,6		
			Visite île de Géronton DDT 07								4,0						4,0	0,5		
Amélioration des connaissances et suivi	SUIV 1	Assurer un suivi à long terme de l'état de conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces	Veille site D4 baix											4,0		4,0	0,5			
Cohérence des politiques publiques	POL 1.1	Mener une politique d'harmonisation des documents d'urbanisme	Réunion PLU Beauchastel	4,0												4,0	0,5			
			CR réunion PLU Beauchastel	2,0													2,0	0,2		
Total général				78,0	118,5	94,5	69,0	80,0	103,8	71,0	56,0	121,5	105,0	88,1	77,0	1062,4	132,8			

C.2. Graphique du bilan de l'animation Natura 2000 2018

